

Démarche : Saisine d'une administration par voie électronique

Organisme : Ville

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Les administrations (préfecture, mairie, organisme de sécurité sociale...) peuvent être saisies par voie électronique. Elles doivent respecter certaines règles dans leurs échanges avec les usagers, notamment concernant la bonne réception de la demande et la suite qui lui sera donnée.

### VOS INFORMATIONS

Nom

Prénom

Téléphone

mail

### VOTRE DEMANDE

#### Type de demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Documents administratifs

☐ Associations et fondations

☐ Cultures

☐ Environnement

☐ Logement

☐ Sécurité

## Saisine d'une administration par voie électronique

☐ Autres

### Détails de votre demande